GOUVERNEMENT
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Concertation nationale sur l'énergie et le climat**

CAHIER D'ACTEUR

N° 43

# Le point de vue de l'Association Chimie du Végétal (ACDV) sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation


Créée en 2007, l'Association Chimie du Végétal (ACDV) regroupe de l'amont à l'aval de la filière, des industriels qui développent en France des molécules, matériaux ou produits issus de matières premières végétales (biomasse). Nommés "biosourcés", ces produits constituent l'un des piliers de la bioéconomie. Ils se retrouvent dans un grand nombre d'applications industrielles et de produits finaux (cosmétiques, peintures, emballages, détergents). Sa raison d'être est de fédérer les acteurs de l'écosystème pour développer une filière innovante mettant en œuvre des solutions afin de répondre aux défis posés par la transition écologique et la réindustrialisation.

Contact :sophie.marquis@chimieduvegetal.com


## EN BREF

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ne peut se limiter à la transition énergétique. Cela nécessite également de décarboner l'ensemble de l'économie, en repensant nos modes de production, de consommation et d'utilisation des ressources. C'est ici que les produits biosourcés issus de la chimie du végétal joue un rôle fondamental : en substituant des matières premières fossiles par des ressources renouvelables, ils permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans de nombreux secteurs et de produits finaux (cosmétiques, peintures, emballages, détergents). Actuellement, plus de 11 % de matières premières utilisées par l'industrie de la chimie sont d'origine végétale et la filière des produits biosourcés représente environ 165 000 emplois directs et indirects, une tendance qui atteindra 240 000 emplois en 2030 (source : Etude "Chimie 2030" - Advancy (2016).

Pourtant, cette filière n'a pas encore la reconnaissance qu'elle mérite dans les textes stratégiques et législatifs. Les outils comme France 2030 à travers la stratégie d'accélération produits biosourcés, et les PEPR ont permis d'amorcer une dynamique, mais celle-ci doit être amplifiée. C'est pourquoi l'ACDV demande que la bioéconomie et les produits biosourcés soient clairement identifiés dans la planification écologique, en particulier la Stratégie nationale bas carbone (SNBC).

# Les produits biosourcés, un potentiel majeur en France

## *Une contribution significative à la neutralité carbone*

En valorisant la biomasse issue de sources végétales, la **filière des produits chimiques biosourcés** remplace le carbone fossile par du **carbone biogénique**[1] capté via la photosynthèse. Ces produits permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de **16 à 67 millions de tonnes de CO2eq par an en Europe**[2]. En France, la quantité de carbone contenue dans les produits biosourcés équivaut à près de 1,5 millions de tonnes de $CO_2$ par an, soit **475 000 tonnes équivalent pétrole évitées**[3]. Compte tenu du potentiel de la filière, celle-ci a été identifiée comme une technologie-clé, fondée à un soutien spécifique. Dans le cadre du **programme France 2030**, une stratégie nationale d'accélération dédiée a été annoncée avec une dotation totale de 420 millions d'euros[4].

Au niveau européen, les déclarations conjointes du 29 mai 2024 de dirigeants européens ainsi que le programme de travail en faveur de la bioéconomie dressé par la Commission dans sa communication *« Biotechnology & biomanufacturing »,* soulignent également l'importance de la chimie biosourcée pour atteindre les objectifs climatiques et promouvoir une croissance durable.

## *Un modèle économique durable à fort potentiel*

La filière des produits chimiques biosourcés possède le **potentiel** nécessaire pour relever le **défi de la décarbonation de l'économie**. En amont, la France détient un avantage compétitif en qualité de première puissance agricole avec une **surface agricole utile de 29 millions d'hectares** et quatrième pays en termes de ressources forestières. En aval, la France possède des compétences reconnues en biotechnologies. En 2024, **27 % des bioraffineries recensées en Europe sont situées en France (101 sur 367)** dotant le pays des plus importantes capacités de production en matières premières.

# Un potentiel encore sous valorisé

Des **barrières restent à lever**, dans un contexte où le secteur est confronté à la **concurrence internationale**, comme celle des Etats-Unis, par le biais de l'Inflation Reduction Act (IRA) et de ses investissements à hauteur de $369 milliards dans l'industrie dite « verte ». Sans mesures similaires, **la France et l'Europe risquent de perdre leur avance technologique.**

## *Créer un environnement économique favorable au développement de la filière des produits biosourcés*

### *Activer le levier de la fiscalité pour stimuler l'activité industrielle française*

Le Crédit Impôt Recherche (CIR) et le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI), ont permis de **maintenir un effort de recherche** en France et d'attirer des investissements étrangers. Toutefois, ces avantages disparaissent après une durée limitée, **insuffisante pour les entreprises en phase prolongée de recherche et développement**. De plus, dans leur phase de scale-up, les entreprises rencontrent des difficultés pour obtenir des financements nécessaires, créant un « cash-flow négatif » critique durant cette période d'industrialisation.

**Recommandations :**

- Pérenniser le crédit impôt recherche et rallonger la durée du statut JEI à au moins 12 ans pour les entreprises dont l'activité est liée au biosourcé et aux biotechnologies industrielles.
- Mettre en place des incitations fiscales et règlementaires pour accélérer la substitution du carbone fossile par du carbone issu du vivant (biogénique) dans le secteur de la chimie.
- Introduire un avantage fiscal dans les filières REP pour les produits biosourcés.

[1] Le CO2 biogénique correspond au carbone issu du végétal : c'est le CO2 capté de l'atmosphère par la plante lors de sa croissance par le biais du processus de photosynthèse.

[2] European Commission, Directorate-General for Research and Innovation, *Environmental impact assessments of innovative bio-based products – Summary of methodology and conclusions*, Publications Office, 2018, https://data.europa.eu/doi/10.2777/83590

[3] EVEA pour l'ACDV (2023), « Les produits biosourcés issus de la chimie du végétal : une contribution à la neutralité carbone »

[4] Communiqué de presse 10 décembre 2021

***Faire levier de la commande publique pour développer la demande***

La loi du 17 août 2015 (LTECV) et le **plan France 2030** favorisent l'intégration des considérations environnementales dans les contrats. Au niveau européen, des initiatives comme la ***Biotechnology & Biomanufacturing Initiative*** et le projet « ***Buy European Act*** » cherchent à **encourager l'achat de produits européens écologiques et innovants**. Cependant, des obstacles subsistent dans la mise en œuvre d'une commande publique durable en France, incluant l'absence de dispositions contraignantes imposant de traduire les préoccupations environnementales.

**Recommandations :**

- Donner à l'acheteur public des objectifs contraignants d'achats de produits biosourcés.
- Mettre en place un « Buy European Act » à l'échelle de l'Union européenne.
- Prévoir une procédure d'accès simplifiée et accélérée pour les produits de substitution aux procédés actuels basés sur les ressources fossiles, avec un guichet administratif unique pour les sociétés innovantes concernées.

## *Garantir et faciliter l'accès aux financements dédiés à l'innovation*

***Des difficultés de financement de la recherche à l'industrialisation***

Les financements sont essentiels pour **accompagner le passage de la recherche à l'industrialisation des projets biosourcés**. Si la France soutient efficacement la recherche et développement, les entreprises rencontrent des **difficultés pour obtenir des financements** nécessaires, créant un « cash-flow négatif » critique durant la période d'industrialisation.

**Recommandations :**

- Amplifier les dispositifs d'aide et de prêt à l'innovation pour accompagner plus massivement les étapes de pré-industrialisation et d'industrialisation.
- Initier un programme d'accompagnement « Accélérateur Produits biosourcés et Matériaux Biosourcés / Bioéconomie » pour les start-ups et PME du réseau ChemTech.

***Une complexité des dispositifs de financement et de la réglementation***

La **complexité des dispositifs et des réglementations**, ainsi que la multiplicité des acteurs, ajoutent une charge supplémentaire pour les structures cherchant des financements.

**Recommandation :** Créer un forum réunissant les acteurs régionaux mettant en valeur la bioéconomie pour échanger sur les enjeux de gouvernance et de coordination entre les services régionaux lors de la gestion des demandes d'aides au financement.

## *Améliorer la transparence des labels et des certifications pour soutenir la demande*

La **terminologie et les labels** associés aux produits biosourcés sont **complexes**, ce qui dissuade les acteurs de choisir ces produits, faute d'informations claires et accessibles. Un **sondage IFOP (2024) « *Les Français et les produits biosourcés* »**, montre que bien que 84 % des Français aient une image positive de ces produits, seulement **30 % en ont réellement entendu parler**. En intégrant les caractéristiques biosourcées dans les certifications environnementales et en adaptant les labels existants, il est possible d'encourager une adoption plus large des produits biosourcés.

# Conclusion

**Recommandation :** Introduire dans les référentiels existants (NF) une notation supplémentaire quand le produit est biosourcé.

**Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 nécessite une transformation systémique de nos modes de production et la filière des produits biosourcés se positionne comme un levier clé pour répondre à ce défi. Pour maximiser cet impact, il est impératif que la bioéconomie et les produits biosourcés trouvent une place centrale dans les politiques stratégiques, notamment dans la Stratégie nationale bas carbone. Cela passe par un soutien accru à l'innovation et à l'industrialisation, des dispositifs fiscaux adaptés, des incitations à la commande publique et une meilleure reconnaissance des labels biosourcés pour renforcer la demande. De plus, un environnement économique et réglementaire compétitif est essentiel pour maintenir la position de la France comme leader en bioéconomie face à une concurrence internationale croissante.**